



SASSAY, le 21 Décembre 2016

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur Dimanche 18 Décembre 2016 à ROMORANTIN

Présents : BORGET Claudine, CHARTRIN Jérôme, DESPRES Daniel, GOUINEAU- COLLE Patricia, PAGE Christian, PAGE Danièle, PICARD Lionel, POULARD Cécile, POULARD Eric.

Excusés : BARBERIS André

Début 11 h 00

Point sur les licences de la saison : 435 licenciés à ce jour, légère progression par rapport à la saison dernière.

Finances : 5419€ + 1014€

La clôture des comptes de la Société Générale (Livret A) ayant été fait, le prochain décompte ne fera, à l'avenir, apparaître plus qu'un seul montant.

Préparation AG du 28 janvier : 2 élections sont à l'ordre du jour (membres du Comité et délégués pour la FFTA).

Par souci de transparence le dépouillement se fera par des licenciés présents dans l'Assemblée.

Les élus du jour feront une petite réunion rapide pour élire le Bureau du Comité, pour que tous les présents est déjà connaissance du (de) le(a) Président(e), le(a) Secrétaire et le(a)Trésorier(e).

Les responsables de commissions seront désignés lors de la prochaine réunion de Comité Directeur.

A la date du 18 Décembre 14 candidats au Comité Directeur sont inscrits, dont 4 femmes (Rappel : il doit y avoir au moins 4 femmes élues au Comité). La liste des candidatures sera publiée par ordre d'arrivée.

Et 4 candidats pour l'élection de délégué Départemental pour l'AG de la FFTA.

Championnat Départemental salle de SELLES SUR CHER : Le club gère toute la partie matériel installation, bar etc...) et le comité départemental toute la partie administrative (mandat, engagements, feuilles de marques, arbitrages, etc.).

Arbitrages :

Le nouveau règlement stipule que l'arbitre ne sera plus responsable du concours de son club.

Il serait bon de rappeler aux archers compétiteurs que la décision d'un arbitre ne soit pas à remettre en cause.

2 nouveaux arbitres ont réussi l'examen de Novembre dernier Christophe DESPLANCHES, Jean POPINEAU et 2 gardent le bénéfice, (soit du tronc commun soit de la partie technique) pour se représenter en Avril prochain. Félicitations à tous pour leur implication.

Les aides à la tenue d'arbitre (50 €), prévues seront versées à l'AG comme de coutume.

Divers :

*Il est rappelé de parapher chaque page des statuts.

*Le défraiement éventuel du déplacement du futur Délégué pour l'AG de la FFTA, se calquera sur le tarif gouvernemental (à ce jour 0,30 € du Km + environ 20€ repas).

*La location de la ciblerie départementale est ouverte à tous. Le matériel est, et sera désormais entreposé à Selles sur Cher. A charge de l'emprunteur de la logistique du départ comme du retour. Le club de Chouzy sur Cisse recevra un courrier pour rapatrier le matériel départemental auprès de Selles sur Cher.

*CPS : les frais de route sont remboursés si la session est effectuée entièrement.

*DID : Jérôme est mandaté et a rendez vous à Châteauroux le 22.12.2016.

*il est fait une réflexion commune : personne n'oblige à terminer la journée conviviale (la plus part du temps) par le verre de l'amitié mais rester aux remises de récompenses est un gage de respect vis-à-vis du club organisateur tant pour le président que les bénévoles qui s'investissent sans compter. Chacun a pu vivre cette situation décevante. Tous les archers n'habitent pas à 2h de route....

Fin 13 h 00

La Présidente,

D. PAGE



La Secrétaire,

Patricia GOUINEAU

